

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-776557

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3218 Société : Royal Air Maroc

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : BELJID Zouia

Date de naissance : 18/12/54

Adresse : Bloc E n° 39 cité Sakala

Tél. : 066138956 Total des frais engagés : 59588 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15/12/2022

Nom et prénom du malade : Beljed Zouia Age : 67 ans

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : consultation effectuée oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Agadir Le : 15/12/22

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDD N° : A-A-215/2019

MUPRAS

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/12/2022		C2	3000 H	INP : 0412023893 Professeur ZADIR Ophtalmologue Imm. Mamassayr, Cheikh Saa Talborjt - AGADIR 30021 - Tel: 05268444

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	15/12/22	58.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

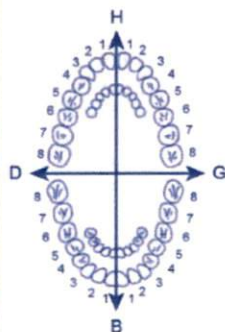
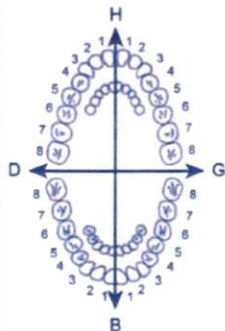
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	5/1/23					56000

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 D H 21433552 00000000 G 00000000 35533411 B 00000000 11433553 B			MONTANTS DES SOINS
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur ZADNASS Abdellah

Ophtalmologiste

Ex . Enseignant au CHU Ibn rochd CASABLANCA

Ancien résident de CHU de Nantes - France

Chirurgie de la Cataracte par Phacoemulsification

Chirurgie de la Myopie, Pathologie rétinienne

Angiographie , laser rétinien , OCT

Chirurgie vitreo - rétinienne

الدكتور زادناس عبد الله

طب العيون

أستاذ مبرز بمستشفى ابن رشد الدار البيضاء

جراحة و أمراض العيون

طبيب سابق بالمستشفى الجامعي نانت فرنسا

جراحة المياه البيضاء بالأشعة الصوتية

أمراض الشبكية تصوير الأوعية العلاج بالليزر

جراحة الشبكية

Agadir, le jeudi 15 décembre 2022

BELJIDZaina

- DICLOCE COLLYRE

1 goutte, 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 mois

58,00

indocollere

T 58.00

PHARMACIE LOTFY
Khali LOTFY
Docteur en Pharmacie
44, Rue El Kawakibi - Agadir
Tél. : 05 28 23 90 09

Professeur ZADNASS Abdellah
Ophtalmologiste
Imm. Marhaba, Av. Chaikh Saadi
Tél: 05 28 84 43 78 - Fax: 05 28 84 43 78

SHD 00'58 : PPV

6118001270068



AMM N°155/19/DMP/21/NRQDNM

ZENITH PHARMA

Collyre 5ml

INDOCOLLYRE 0,1%

LOT/ عيار

FAB/ تاريخ الصنع

02-2022

H8256

INDICATIONS, POSOLOGIE ET MISE EN GARDE

Se reporter à la notice intérieure

Ce médicament doit être conservé à une température inférieure à 25°C.

Ne pas conserver au-delà de 15 jours après ouverture du flacon.

NE PAS INJECTER / NE LAISSER NI A LA PORTEE, NI A LA VUE DES ENFANTS

Liste I / قائمة



NIVEAU 1

Soyez prudent

Ne pas conduire
sans avoir lu la notice

كن حذرا
تجنب القيادة قبل
قراءة النشرة

NE PAS AVALER

لا يبتلع

حالات الاستعمال، المقادير، التحذير

أنظر النشرة داخل العلبة

يجب حفظ هذا الدواء في درجة حرارة أدنى من 25 °م.
لا يجوز الاحتفاظ به أكثر من 15 يوم بعد فتح القارورة.
لا يحتقن / لا يترك في متناول أو تحت نظر الأطفال.

INDOCOLLYRE® est une marque déposée de
Bausch & Lomb Incorporated ou de ses filiales.
© 2020 Bausch & Lomb Incorporated ou de ses filiales.
© 2020 Bausch & Lomb Incorporated أو
الشركات التابعة لها.

Professeur ZADNAÏSS Abdellah

Ophtalmologiste

Ex . Enseignant au CHU Ibn rochd CASABLANCA

Ancien résident de CHU de Nantes - France

Chirurgie de la Cataracte par Phacoemulsification

Chirurgie de la Myopie, Pathologie rétinienne

Angiographie , laser rétinien , OCT

Chirurgie vitreo - rétinienne

الدكتور زادناس عبد الله

طب العيون

أستاذ مبرز بمستشفى ابن رشد الدار البيضاء

جراحة و أمراض العيون

طبيب سابق بالمستشفى الجامعي نانت فرنسا

جراحة المياه البيضاء بالأشعة الصوتية

أمراض الشبكية تصوير الأوعية العلاج بالليزر

جراحة الشبكية

HONORAIRE CONSULTATION N° 738/2022

15/12/2022

NOM ET PRENOM :BELJID ZAINA

ACTE C2 : CONSULTATION+ FOND D'OEIL

HONORAIRE CONSULTATION 300 DHS

TROIS CENT DIRHAMS ESPECE

ICE : 001717223000009

Professeur ZADNAÏSS Abdellah
Ophtalmologue
Imm. Marhaba - Agadir
Talborjt - AGADIR
Tél: 0528822221 - Fax: 0528844378

Professeur ZADNASS Abdellah

Ophtalmologiste

الدكتور زادناس عبد الله

طب العيون

Ex . Enseignant au CHU Ibn rochd CASABLANCA

Ancien résident de CHU de Nantes - France

Chirurgie de la Cataracte par Phacoemulsification

Chirurgie de la Myopie, Pathologie rétinienne

Angiographie , laser rétinien , OCT

Chirurgie vitreo - rétinienne

أستاذ مبرز بمستشفى ابن رشد الدار البيضاء

جراحة و أمراض العيون

طبيب سابق بالمستشفى الجامعي نانت فرنسا

جراحة المياه البيضاء بالأشعة الصوتية

أمراض الشبكية تصوير الأوعية العلاج بالليزر

جراحة الشبكية

Agadir, le jeudi 15 décembre 2022

BELJIDZaina

PROGRESSIFS Organiques

Oeil Droit : $(70^\circ - 0,75) + 2,00$, Addition + 3,00

Oeil Gauche : $(70^\circ - 0,75) + 1,50$, Addition + 3,00

ANTI-REFLET

Professeur ZADNASS Abdellah
Ophtalmologiste
Imm. Marhaba, Av. Chaikh Saadi
Tél: 0528822221 - Fax: 0528844378

MAFONE OPTIQUE
OPT CIEN - OPTOMETRISTE
Imm. IFRANE II, N° 9 Av. Hassan I
Q.I. - AGADIR - Tél/Fax: 05 28 82 82 64

Marone Optique

maroneoptique@yahoo.fr

RIB 101 010 2121178919410005 65

Imm IFRANE II N° 9 Av HASSAN II Q.I

80000 AGADIR

Tél: 05 28 82 82 64

Fax: 05 28 82 82 64

Mme ZAINA BELJID

FACTURE N° : F23/1642

Date : 05/01/2023

Désignation	Qté	Prix unit.		Valeur	TVA
PROGRESSIF ORGANIQUE 1.6 N10	1	2000.00		2000.00	20.0
PROGRESSIF ORGANIQUE 1.6 N10	1	2000.00		2000.00	20.0
MONTURE	1	1600.00		1600.00	20.0
Corrections :					
VL D. Sph: +2.00 Cyl: -0.75 Axe: 70° Add: +3.00					
VL G. Sph: +1.50 Cyl: -0.75 Axe: 70° Add: +3.00					
VP D. Sph: +5.00 Cyl: -0.75 Axe: 70°					
VP G. Sph: +4.50 Cyl: -0.75 Axe: 70°					
Total	3			5600.00	

Total H.T.	Total TVA	Total T.T.C.	Acompte	A PAYER
4666.67	933.33	5600.00	5600.00	0.00 Dh

MARONE OPTIQUE
OPTICIEN - OPTOMETRISTE
Imm. IFRANE II, N° 9 Av. Hassan I
Q.I. - AGADIR - Tél/Fax: 05 28 82 82 64